



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 52.960.502 euros
Siège Social : 7, quai de la Paix – 30300 BEAUCAIRE
380 695 213 R.C.S. NIMES

NOTE COMPLÉMENTAIRE EN DATE DU 11 DECEMBRE 2013

AU PROSPECTUS AYANT REÇU LE VISA N°13-162 EN DATE DU 16 AVRIL 2013

Mise à la disposition du public à l'occasion :

- de l'admission aux négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris (Compartiment C) (« **Euronext Paris** ») de 93.161.762 bons de souscriptions d'actions (les « **BSA OS** ») émis par la société Belvédère (la « **Société** »).



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son Règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») a apposé le visa n°13-665 en date du 11 décembre 2013 sur la présente note complémentaire.

La présente note complémentaire a été établie par la Société et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni l'approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Le prospectus visé par l'AMF est composé :

- du prospectus visé par l'AMF le 16 avril 2013 sous le n°13-162 ;
- de l'actualisation du document de référence de la Société enregistré auprès de l'AMF le 10 avril 2013 sous le numéro R-13-013 (le « **Document de Référence** »), déposée auprès de l'AMF le 11 décembre 2013 (l'« **Actualisation** ») ;
- de la présente note complémentaire au prospectus (la « **Note Complémentaire** »).

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais auprès de Belvédère, 7, quai de la Paix – 30300 Beaucaire, sur le site internet de l'AMF (<http://amf-france.org>), ainsi que sur le site internet de la Société (<http://www.belvedere.fr>).

REMARQUES GENERALES

La présente Note Complémentaire complète et doit être lue conjointement avec le prospectus ayant reçu le visa n°13-162 le 16 avril 2013 (le « **Prospectus** »). La Note Complémentaire constitue une note complémentaire au sens de l'article 212-25 du Règlement général de l'AMF.

Les termes définis utilisés dans la Note Complémentaire et qui ne sont pas autrement définis dans la Note Complémentaire auront le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Le Prospectus visait l'émission et l'admission aux négociations sur Euronext Paris d'un maximum de 89.916.838 BSA OS, au prix de souscription d'un (1) euro. Le nombre maximum de BSA OS visé dans le Prospectus correspondait au montant de la créance (principal et intérêts) que devaient représenter les Obligations Subordonnées à la date de remise des BSA OS.

Conformément aux termes du Prospectus, la Société, représentée par Monsieur Krzysztof Trylinski en sa qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général, avec le concours de Maître Frédéric Abitbol en qualité de commissaire à l'exécution du Plan de Redressement (le « **Commissaire à l'Exécution du Plan** »), a déposé une requête auprès du Tribunal de commerce de Dijon, le 15 mai 2013, afin d'obtenir une décision du Tribunal de commerce de Dijon statuant sur le Plan de Redressement Modifié, aux termes duquel il était prévu d'avancer la date de remise des BSA OS à une date intervenant au plus tard trente (30) jours ouvrés après la date du jugement du Tribunal de commerce de Dijon approuvant le Plan de Redressement Modifié.

Le Tribunal de commerce de Dijon a approuvé le Plan de Redressement Modifié par décision en date du 26 septembre 2013. A cette date, intervenant plus de quatre mois après le dépôt de la requête y afférente par la Société, le montant de la créance que représentaient les Obligations Subordonnées dépassait la somme de 89.916.838 euros.

La Note Complémentaire a pour objet de préciser le nombre de BSA OS qui a été émis et attribué par la Société, aux fins de leur admission aux négociations sur Euronext Paris.

La Note Complémentaire reprend ci-après les paragraphes du Prospectus qui sont modifiés. Les autres informations contenues dans le Prospectus demeurent inchangées.

RESUME DU PROSPECTUS

Visa n° 13-162 en date du 16 avril 2013 de l'AMF

Les informations figurant dans le résumé du Prospectus restent inchangées, à l'exception des paragraphes C.3, C.8, C.16, C.17, E.2a, E.2b, E.3 et E.6 de ce résumé qui sont modifiés comme suit :

Section B - Emetteur																																		
B.4a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité	<p>[...]</p> <p>Le Plan de Redressement de la Société a été adopté par décision du Tribunal de commerce de Dijon du 19 mars 2013. Les plans de redressement des filiales en redressement judiciaire ont été adoptés par décisions du 9 avril 2013.</p> <p>L'ensemble des opérations sur capital prévues aux termes du Plan de Redressement ont été mises en œuvre. Par décisions en date du 19 avril 2013, le conseil d'administration de la Société a (i) constaté la réalisation définitive de l'émission de 23.035.184 Nouvelles Actions auxquelles étaient attachés les BSA Anti-dilutifs et (ii) constaté l'attribution définitive de 6.884.078 BSA Actionnaires. Par décisions en date du 30 octobre 2013, le conseil d'administration de la Société a attribué 93.161.762 BSA OS.</p> <p>Aux termes de délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société en date du 30 septembre 2013, quatre nouveaux administrateurs ont été nommés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Pascal Bazin ; - Mme Christine Mondolot ; - Mme Constance Benqué ; et - M. Benoît Hérault. <p>Le conseil d'administration de la Société est à ce jour composé majoritairement d'administrateurs indépendants, M. Pascal Bazin, Mme Christine Mondolot et Mme Constance Benqué répondant aux critères d'indépendance fixés par l'AFEP-Medef.</p>																																
B.6	Principaux actionnaires																																	
<p>Au 15 novembre 2013, le capital social de la Société est réparti comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">15 novembre 2013</th> <th style="text-align: right;">Actions</th> <th style="text-align: right;">% capital</th> <th style="text-align: right;">Voix</th> <th style="text-align: right;">% voix</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Public</td> <td style="text-align: right;">23 473 655</td> <td style="text-align: right;">88,646%</td> <td style="text-align: right;">23 626 041</td> <td style="text-align: right;">88,73%</td> </tr> <tr> <td>UBS AG (1)</td> <td style="text-align: right;">2 999 659</td> <td style="text-align: right;">11,328%</td> <td style="text-align: right;">2 999 659</td> <td style="text-align: right;">11,27%</td> </tr> <tr> <td>Auto détention Belvédère SA (2)</td> <td style="text-align: right;">6 937</td> <td style="text-align: right;">0,026%</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td>Mandataires sociaux (3)</td> <td style="text-align: right;">0</td> <td style="text-align: right;">0%</td> <td style="text-align: right;">0</td> <td style="text-align: right;">0%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">26.480.251</td> <td style="text-align: right;">100%</td> <td style="text-align: right;">26 625 700</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Franchissement de seuil à la hausse déclaré par courrier en date du 7 mai 2013, publié par l'AMF le 14 mai 2013 (2) Ces actions sont privées de droit de vote (3) Sur la base des éléments communiqués à la Société.</p>					15 novembre 2013	Actions	% capital	Voix	% voix	Public	23 473 655	88,646%	23 626 041	88,73%	UBS AG (1)	2 999 659	11,328%	2 999 659	11,27%	Auto détention Belvédère SA (2)	6 937	0,026%	-	-	Mandataires sociaux (3)	0	0%	0	0%	Total	26.480.251	100%	26 625 700	100%
15 novembre 2013	Actions	% capital	Voix	% voix																														
Public	23 473 655	88,646%	23 626 041	88,73%																														
UBS AG (1)	2 999 659	11,328%	2 999 659	11,27%																														
Auto détention Belvédère SA (2)	6 937	0,026%	-	-																														
Mandataires sociaux (3)	0	0%	0	0%																														
Total	26.480.251	100%	26 625 700	100%																														

B.7	Informations financières historiques clés sélectionnées																															
	<p data-bbox="215 275 263 309">[...]</p> <p data-bbox="215 320 622 353">Chiffres clés consolidés (6 mois)</p> <table border="1" data-bbox="215 365 1444 907"> <thead> <tr> <th data-bbox="215 365 1157 425">En k€ (à l'exception des effectifs)</th> <th data-bbox="1157 365 1300 425">30 juin 2012 6 mois</th> <th data-bbox="1300 365 1444 425">30 juin 2013 6 mois</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="215 425 1157 459">Chiffre d'affaires</td> <td data-bbox="1157 425 1300 459">429 512</td> <td data-bbox="1300 425 1444 459">404 134</td> </tr> <tr> <td data-bbox="215 459 1157 492">Chiffre d'affaires hors droits¹</td> <td data-bbox="1157 459 1300 492">261 243</td> <td data-bbox="1300 459 1444 492">253 908</td> </tr> <tr> <td data-bbox="215 526 1157 560">Ebitda²</td> <td data-bbox="1157 526 1300 560">(3 637)</td> <td data-bbox="1300 526 1444 560">(1 969)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="215 560 1157 593">Résultat opérationnel courant</td> <td data-bbox="1157 560 1300 593">(9 957)</td> <td data-bbox="1300 560 1444 593">(6 900)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="215 627 1157 660">Résultat net</td> <td data-bbox="1157 627 1300 660">(51 376)</td> <td data-bbox="1300 627 1444 660">122 634</td> </tr> <tr> <td data-bbox="215 694 1157 728">Investissements bruts</td> <td data-bbox="1157 694 1300 728">1 737</td> <td data-bbox="1300 694 1444 728">1 969</td> </tr> <tr> <td data-bbox="215 761 1157 795">Endettement net retraité³</td> <td data-bbox="1157 761 1300 795">574 398</td> <td data-bbox="1300 761 1444 795">72 983</td> </tr> <tr> <td data-bbox="215 795 1157 828">Capitaux propres - part du groupe</td> <td data-bbox="1157 795 1300 828">(251 532)</td> <td data-bbox="1300 795 1444 828">138 665</td> </tr> <tr> <td data-bbox="215 862 1157 896">Effectifs à la clôture (activités poursuivies)</td> <td data-bbox="1157 862 1300 896">3 315</td> <td data-bbox="1300 862 1444 896">3 074</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="215 913 1444 996">¹ Dans certains pays, principalement en Pologne, les droits d'accises (droits sur alcools) sont considérés, par leur caractère, comme des éléments constitutifs du coût de revient des produits et à ce titre ne sont pas retranchés au niveau du chiffre d'affaires. La ligne "chiffre d'affaires hors droits" correspond au chiffre d'affaires diminué de ces droits d'accises.</p> <p data-bbox="215 1014 1244 1048">² Ebitda : résultat opérationnel courant avant dépréciations, amortissements, et plus/moins values de cessions</p> <p data-bbox="215 1055 861 1088">³ Dette nette diminuée des sommes consignées en compte séquestre.</p>		En k€ (à l'exception des effectifs)	30 juin 2012 6 mois	30 juin 2013 6 mois	Chiffre d'affaires	429 512	404 134	Chiffre d'affaires hors droits ¹	261 243	253 908	Ebitda ²	(3 637)	(1 969)	Résultat opérationnel courant	(9 957)	(6 900)	Résultat net	(51 376)	122 634	Investissements bruts	1 737	1 969	Endettement net retraité ³	574 398	72 983	Capitaux propres - part du groupe	(251 532)	138 665	Effectifs à la clôture (activités poursuivies)	3 315	3 074
En k€ (à l'exception des effectifs)	30 juin 2012 6 mois	30 juin 2013 6 mois																														
Chiffre d'affaires	429 512	404 134																														
Chiffre d'affaires hors droits ¹	261 243	253 908																														
Ebitda ²	(3 637)	(1 969)																														
Résultat opérationnel courant	(9 957)	(6 900)																														
Résultat net	(51 376)	122 634																														
Investissements bruts	1 737	1 969																														
Endettement net retraité ³	574 398	72 983																														
Capitaux propres - part du groupe	(251 532)	138 665																														
Effectifs à la clôture (activités poursuivies)	3 315	3 074																														
B.10	<p data-bbox="215 1104 406 1238">Réserves sur les informations financières historiques</p>	<p data-bbox="438 1104 1525 1171">Les informations financières historiques présentées dans le Document de Référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.</p> <p data-bbox="438 1182 1324 1216">Ces rapports contiennent les réserves, observations et conclusions suivantes :</p> <ul data-bbox="470 1238 1525 1440" style="list-style-type: none"> – le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 indique que les commissaires aux comptes de la Société ne sont pas en mesure de certifier si les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat d'ensemble constitué par les personnes et les entités comprises dans la consolidation. <p data-bbox="518 1451 1525 1720">Ce rapport contient en outre une réserve relative aux diverses insuffisances concernant l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère, qui avait été formulée dans les rapports sur les comptes consolidés relatifs aux exercices 2008 et 2009. Le rapport précise que, la situation étant inchangée par rapport à 2009, elle reste susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des engagements souscrits par le Groupe ainsi que des risques et la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée ;</p> <ul data-bbox="470 1731 1525 1933" style="list-style-type: none"> – le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011 indique que les commissaires aux comptes de la Société ne sont pas en mesure de certifier si les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat d'ensemble constitué par les personnes et les entités comprises dans la consolidation. <p data-bbox="518 1944 1525 2011">Ce rapport contient en outre une réserve relative aux diverses insuffisances concernant l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières</p>																														

		<p>concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère, qui avait été formulée dans les rapports sur les comptes consolidés relatifs aux exercices 2008, 2009 et 2010. Le rapport précise que, la situation étant inchangée par rapport à 2010, elle reste susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des engagements souscrits par le Groupe ainsi que des risques et la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012 contient une réserve relative aux diverses insuffisances concernant l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère, qui avait été formulée dans les rapports sur les comptes consolidés relatifs aux exercices 2008, 2009, 2010 et 2011. Le rapport précise que, la situation étant inchangée par rapport à 2011, elle reste susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des engagements souscrits par le Groupe ainsi que des risques et la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée. <p>Ce rapport indique par ailleurs qu'en l'attente de décisions judiciaires définitives, il existe au jour de son établissement une incertitude portant sur l'homologation et les modalités définitives de mise en œuvre des plans de redressement et de continuation, les modalités d'apurement du passif et les conséquences susceptibles d'en résulter sur le périmètre, la valorisation des actifs, le montant des passifs, la structure de financement et, le cas échéant, la continuité d'exploitation de la Société et de ses Filiales. En conséquence, le rapport indique que la valorisation des actifs et passifs du groupe, effectuée en retenant l'hypothèse d'une continuité d'exploitation de l'ensemble de ces entités au sein du Groupe pour les 12 prochains mois, pourrait s'avérer inappropriée en cas de remise en cause de tout ou partie des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire et/ou des décisions judiciaires intervenues ou à intervenir dans le cadre du processus d'homologation des différents plans de redressement de la Société et de ses Filiales ou dans l'hypothèse où, après restructuration financière, tout ou partie des entités du Groupe ne seraient pas à même d'assurer le financement des engagements souscrits dans le cadre des différents plans et de leur activité.</p> <p>Ce rapport indique en outre que le rapport de gestion ne comprend pas les informations sociales et environnementales prévues par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - le <u>rapport sur l'information financière semestrielle au 30 juin 2013</u> contient une réserve relative aux diverses insuffisances concernant l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère, qui avait été formulée dans les rapports sur les comptes consolidés relatifs aux exercices 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012. Le rapport précise que, la situation étant inchangée par rapport à 2012, elle reste susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des engagements souscrits par le Groupe ainsi que des risques et la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée. <p>Ce rapport précise en outre que sans remettre en cause la conclusion exprimée dans leur rapport, les commissaires aux comptes attirent l'attention des actionnaires sur le paragraphe « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés semestriels, qui précise que la restructuration financière est à ce jour achevée mais que toutefois, le groupe doit rechercher les solutions juridiques et financières lui permettant d'honorer ses prochaines échéances.</p>
Section C – Valeurs mobilières		
C.3	Nombre d'actions	A la date de la présente Note Complémentaire, le capital social de la Société est composé de 26.480.251 actions d'une valeur nominale de deux (2) euros chacune, toutes entièrement

	émises / Valeur nominale des actions	<p>libérées.</p> <p>Dans le cadre de l'Offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 23.035.184 Nouvelles Actions ; - 23.035.184 BSA Anti-dilutifs pouvant donner droit à l'émission de 701.146 actions ; - 6.884.078 BSA Actionnaires pouvant donner droit à l'émission de 2.647.722 actions et - 93.161.732 BSA OS pouvant donner droit à l'émission de 2.572.093 actions, <p>ont été émis.</p>
C.8	Droits attachés aux différentes catégories de BSA	<p>[...]</p> <p>b) <u>BSA OS</u></p> <p><u>Durée et échéance des BSA OS</u></p> <p>Les BSA OS sont exerçables à compter du 30 octobre 2013 (la « Date Finale d'Attribution ») et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2016 inclus, délai à l'expiration duquel ils deviendront immédiatement caducs.</p> <p><u>Nombre de BSA OS devant être attribués par le conseil d'administration de la Société</u></p> <p>93.161.732 BSA OS ont été émis par la Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une Obligation Subordonnée « A » donne droit à l'attribution de 79,0934663245453 BSA OS, une Obligation Subordonnée « A' » donne droit à l'attribution de 72,9186462055918 BSA OS, et une Obligation Subordonnée « B » donne droit à l'attribution de 5,99828171742931 BSA OS ; - 1.632.887 BSA OS correspondent à la fraction de la créance obligataire représentée par les intérêts des Obligations Subordonnées A exercées qui n'ont pas été versés les 10 novembre 2011 et 10 novembre 2012. Ces BSA OS seront émis dans les mêmes conditions que les autres BSA OS et seront attribués par la suite à toute personne pouvant justifier de son droit à versement desdits intérêts, à hauteur du montant concerné. Ils seront conservés par la Société jusqu'à cette attribution. <p><u>Prix d'exercice des BSA OS</u></p> <p>En application des dispositions de l'Annexe 2 visée à la quatrième résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 28 février 2013, le prix d'exercice des BSA OS sera égal à 105 % du prix de souscription des Nouvelles Actions, soit 20,01 euros (pour un prix de souscription de 19,06 euros par Nouvelle Action).</p> <p><u>Modalités d'exercice des BSA OS</u></p> <p>Pour exercer les BSA OS, les titulaires devront faire parvenir leurs instructions d'exercice à leur intermédiaire teneur de compte.</p> <p>Le prix d'exercice des BSA OS (prix de souscription des actions dont l'émission résultera de l'exercice des BSA OS) devra être intégralement libéré en numéraire lors de la souscription des actions dont l'émission résultera de l'exercice des BSA OS par versements en espèces ou par compensation avec les créances liquides et exigibles détenues sur la Société.</p> <p><u>Nombre d'actions souscrites sur exercice des BSA OS</u></p>

		<p>Chaque BSA OS donnera droit à la souscription de 0,027608894 action ordinaire de la Société.</p> <p><u>Règlement des rompus</u></p> <p>Les titulaires des BSA OS devront faire leur affaire d'avoir un nombre suffisant de BSA OS pour souscrire les actions ordinaires en résultant.</p> <p>Dans l'hypothèse où l'exercice de tout ou partie des BSA OS donnerait droit à la souscription d'un nombre total d'actions nouvelles formant rompus, ce nombre sera arrondi au nombre entier inférieur, et le solde sera versé en numéraire par la Société au souscripteur conformément aux stipulations de l'article R.228-94 du Code de commerce.</p> <p><u>Souscription et libération des actions émises sur exercice des BSA OS</u></p> <p>Les actions ordinaires nouvelles émises en exercice des BSA OS devront être souscrites en numéraire et entièrement libérées lors de la souscription.</p> <p><u>Droits et obligations attachés aux actions émises sur exercice des BSA OS</u></p> <p>Elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux AO anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires applicables aux actions existantes de même catégorie.</p> <p><u>Rang des BSA OS</u></p> <p>Sans objet</p> <p>[...]</p>
C.16	Date d'expiration et d'exercice des diverses catégories de BSA	<p>[...]</p> <p><u>BSA OS</u></p> <p>Les BSA OS seront exerçables à compter de la Date Finale d'Attribution et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2016 inclus, délai à l'expiration duquel ils deviendront immédiatement caducs.</p>
C.17	Procédure de règlement des différentes catégories de BSA	<p>[...]</p> <p><u>BSA OS</u></p> <p>Les BSA OS ont été souscrits par compensation de créance, conformément aux modalités prévues par le Plan de Redressement et le Plan de Redressement Modifié.</p> <p>La livraison des BSA OS a eu lieu le 9 décembre 2013.</p> <p>[...]</p>
Section E - Offre		
E.2a	Raisons de l'Offre / Utilisation du produit de l'émission /	<p>[...]</p> <p>93.161.762 BSA OS ayant été attribués, un produit de 93.161.762 euros a été constaté à l'occasion de leur émission.</p>
E.2b	Montant net maximum estimé du produit de	<p>[...]</p>

	P'émission	
E.3	Modalités et conditions de l'Offre	<p data-bbox="443 257 496 293">[...]</p> <p data-bbox="443 322 544 353"><u>BSA OS</u></p> <p data-bbox="443 371 1528 501">Le nombre maximum d'actions nouvelles issues de l'exercice des 93.161.762 BSA OS pouvant être créées est de 2.572.093, permettant la réalisation d'une augmentation de capital de la Société d'un montant nominal de 5.144.186 euros, sur la base d'une valeur nominale de deux (2) euros par action.</p> <p data-bbox="443 533 660 564">Voir Elément C.8</p> <p data-bbox="443 600 496 636">[...]</p>

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable de la Note Complémentaire

Monsieur Krzysztof TRYLINSKI

Président Directeur Général de Belvédère

1.2 Attestation du responsable de la Note Complémentaire

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente Note Complémentaire sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente Note Complémentaire ainsi qu'à la lecture d'ensemble de la Note Complémentaire.

Les informations financières historiques présentées dans le Prospectus ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant page 264 du Document de Référence en ce qui concerne le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2010, page 194 du Document de Référence en ce qui concerne le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2011, page 132 du Document de Référence en ce qui concerne le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2012 et page 87 de l'Actualisation en ce qui concerne le rapport sur l'information financière semestrielle au 30 juin 2013.

Ces rapports contiennent les réserves, observations et conclusions suivantes :

- *le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 indique que les commissaires aux comptes de la Société ne sont pas en mesure de certifier si les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat d'ensemble constitué par les personnes et les entités comprises dans la consolidation.*

Ce rapport contient en outre une réserve relative aux diverses insuffisances concernant l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère, qui avait été formulée dans les rapports sur les comptes consolidés relatifs aux exercices 2008 et 2009. Le rapport précise que, la situation étant inchangée par rapport à 2009, elle reste susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des engagements souscrits par le Groupe ainsi que des risques et la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée ;

- *le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011 indique que les commissaires aux comptes de la Société ne sont pas en mesure de certifier si les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat d'ensemble constitué par les personnes et les entités comprises dans la consolidation.*

Ce rapport contient en outre une réserve relative aux diverses insuffisances concernant l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère, qui avait été formulée dans les rapports sur les comptes consolidés relatifs aux exercices 2008, 2009 et 2010. Le rapport précise que, la situation étant inchangée par rapport à 2010, elle reste susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des engagements souscrits par le Groupe ainsi que des risques et la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée ;

- *le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012 contient une réserve relative aux diverses insuffisances concernant l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère, qui avait été formulée dans les rapports sur les comptes*

consolidés relatifs aux exercices 2008, 2009, 2010 et 2011. Le rapport précise que, la situation étant inchangée par rapport à 2011, elle reste susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des engagements souscrits par le Groupe ainsi que des risques et la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée ;

Ce rapport indique par ailleurs qu'en l'attente de décisions judiciaires définitives, il existe au jour de son établissement une incertitude portant sur l'homologation et les modalités définitives de mise en œuvre des plans de redressement et de continuation, les modalités d'apurement du passif et les conséquences susceptibles d'en résulter sur le périmètre, la valorisation des actifs, le montant des passifs, la structure de financement et, le cas échéant, la continuité d'exploitation de la Société et de ses Filiales. En conséquence, le rapport indique que la valorisation des actifs et passifs du groupe, effectuée en retenant l'hypothèse d'une continuité d'exploitation de l'ensemble de ces entités au sein du Groupe pour les 12 prochains mois, pourrait s'avérer inappropriée en cas de remise en cause de tout ou partie des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire et/ou des décisions judiciaires intervenues ou à intervenir dans le cadre du processus d'homologation des différents plans de redressement de la Société et de ses Filiales ou dans l'hypothèse où, après restructuration financière, tout ou partie des entités du Groupe ne seraient pas à même d'assurer le financement des engagements souscrits dans le cadre des différents plans et de leur activité.

Ce rapport indique en outre que le rapport de gestion ne comprend pas les informations sociales et environnementales prévues par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;

- *le rapport sur l'information financière semestrielle au 30 juin 2013 contient une réserve relative aux diverses insuffisances concernant l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère, qui avait été formulée dans les rapports sur les comptes consolidés relatifs aux exercices 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012. Le rapport précise que, la situation étant inchangée par rapport à 2012, elle reste susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des engagements souscrits par le Groupe ainsi que des risques et la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée.*

Ce rapport précise en outre que sans remettre en cause la conclusion exprimée dans leur rapport, les commissaires aux comptes attirent l'attention des actionnaires sur le paragraphe « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés semestriels, qui précise que la restructuration financière est à ce jour achevée mais que toutefois, le groupe doit rechercher les solutions juridiques et financières lui permettant d'honorer ses prochaines échéances. »

Le 11 décembre 2013

Monsieur Krzysztof TRYLINSKI

Président-Directeur Général de Belvédère

5. INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE OFFERTES ET EMISES A LA NEGOCIATION SUR LE MARCHE NYSE EURONEXT PARIS

5.3 Informations sur les BSA OS

5.3.7 Droits et restrictions attachés aux BSA OS et aux actions souscrites sur exercice des BSA OS

5.3.7.1 BSA OS

5.3.7.1.1 *Durée et échéance des BSA OS*

Les BSA OS sont exerçables à compter du 30 octobre 2013 (la « **Date Finale d'Attribution** ») et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2016 inclus, délai à l'expiration duquel ils deviendront immédiatement caducs.

5.3.7.1.2 *Nombre de BSA OS devant être attribués par le conseil d'administration de la Société*

93.161.762 BSA OS ont été émis par la Société, ce montant correspondant à la créance nominale globale (principal et intérêts) détenue par les Obligataires Subordonnés sur la Société au 30 octobre 2013 :

- une Obligation Subordonnée « A » donne droit à l'attribution de 79,0934663245453 BSA OS, une Obligation Subordonnée « A' » donne droit à l'attribution de 72,9186462055918 BSA OS, et une Obligation Subordonnée « B » donne droit à l'attribution de 5,99828171742931 BSA OS ;
- 1.632.887 BSA OS correspondent à la fraction de la créance obligataire représentée par les intérêts des Obligations Subordonnées A exercées qui n'ont pas été versés les 10 novembre 2011 et 10 novembre 2012. Ces BSA OS seront émis dans les mêmes conditions que les autres BSA OS et seront attribués par la suite à toute personne pouvant justifier de son droit à versement desdits intérêts, à hauteur du montant concerné. Ils seront conservés par la Société jusqu'à cette attribution.

5.3.7.1.3 *Prix d'exercice des BSA OS*

En application des dispositions de l'Annexe 2 contenue à l'article 4.1.6.1.4 de la Note d'Opération, le prix d'exercice des BSA OS sera égal à 105 % du Prix de Souscription FRN, soit 20,01 euros (pour un prix de souscription de 19,06 euros par Nouvelle Action).

5.3.7.1.5 *Nombre d'actions souscrites sur exercice des BSA OS*

Chaque BSA OS donnera droit à la souscription de 0,027608894 action ordinaire de la Société.

5.3.13 **Produit de l'exercice des BSA OS**

Le prix d'exercice des BSA OS correspondant au prix de souscription des actions nouvelles issues de l'exercice de ces BSA OS devra être intégralement libéré en numéraire au moment de leur exercice.

En cas d'exercice de la totalité des BSA OS, le montant nominal maximal de l'augmentation de capital pourrait atteindre 5.144.186 euros (sur la base d'une valeur nominale par action de deux (2) euros) et le montant brut de l'augmentation de capital, prime d'émission incluse, pourrait atteindre 51.467.580,93 euros.

6. CONDITIONS DE L'OFFRE

6.2.3 Présentation des BSA OS

6.2.3.2 Montant de l'offre de BSA OS

L'intégralité des 93.161.762 BSA OS ayant été souscrite, un produit de 93.161.762 euros a été constaté.

Le nombre maximum d'actions nouvelles issues de l'exercice des 93.161.762 BSA OS pouvant être créées est de 2.572.093, permettant la réalisation d'une augmentation de capital de la Société d'un montant nominal de 5.144.186 euros, sur la base d'une valeur nominale de deux (2) euros par actions.

6.2.3.3 Durée de l'offre et procédure de souscription des BSA OS

Les BSA OS ont été souscrits à la Date Finale d'Attribution (telle que définie au paragraphe 5.3.7.1.1 de la présente Note Complémentaire), conformément aux modalités prévues dans le jugement du Tribunal de commerce de Dijon du 19 mars 2013 et dans le Plan de Redressement Modifié, par compensation avec la créance liquide et exigible sur la Société détenue par le bénéficiaire de BSA OS sur la Société au titre des Obligations Subordonnées dont il était alors titulaire.

Le prix de souscription d'un BSA OS est égal à un (1) euro.

6.2.3.4 Modalités d'exercice des BSA OS

Les BSA OS seront exerçables à compter de la Date Finale d'Attribution et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2016 inclus, délai à l'expiration duquel ils deviendront immédiatement caducs.

Pour exercer les BSA OS, les titulaires devront faire parvenir leurs instructions d'exercice à leur intermédiaire teneur de compte.

Le prix d'exercice des BSA OS sera égal à 105 % du Prix de Souscription FRN, soit 20,01 euros (pour un prix de souscription de 19,06 euros par Nouvelle Action).

Le prix d'exercice des BSA OS (prix de souscription des actions dont l'émission résultera de l'exercice des BSA OS) devra être intégralement libéré en numéraire lors de la souscription des actions dont l'émission résultera de l'exercice des BSA OS par versements en espèces ou par compensation avec les créances liquides et exigibles détenues sur la Société.

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

11.2 Responsable du contrôle des comptes

11.2.1 Commissaires aux Comptes titulaires

Mazars

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles,
Représenté par Christine Dubus et Lionel Gotlib,
61, rue Henri Regnault,
92075 Nanterre.

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 8 août 2008 pour une durée de six exercices, en remplacement du cabinet KPMG.

Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

SAS Marcel Renart, Guion & Associés

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Dijon,
Représenté par Marcel-Pierre Renart,
1, rue du Dauphiné,
21121 Fontaine-les-Dijon.

A accédé de plein droit aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, conformément à l'article L. 823-1 du Code de Commerce, à la suite de la démission de Didier Roux.

Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément au mandat de son prédécesseur.

11.2.2 Commissaires aux Comptes suppléants

SCP de Commissaires aux comptes André & Associés

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Dijon,
Représenté par Michel André,
Avenue du Général de Gaulle et rue Buffon,
21200 Beaune.

SARL 2C AUDIT – ADEZIO AUDIT

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Nîmes,
Représentée par Cédric Ribeiro,
14, rue Louis Pouzol,
84130 Le Pontet

TABLE DE CONCORDANCE

NOTE D'OPERATION BSA

Etablie conformément au schéma de l'Annexe XII du Règlement (CE) 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 pris en application de la directive dite "Prospectus", modifié par le règlement délégué (UE) n°486/2012 du 30 mars 2012 et par le règlement délégué (UE) n°862/2012 du 4 juin 2012

Seules les sections ayant fait l'objet de développements dans la Note Complémentaire ont été renseignées. Pour les autres rubriques, se référer au Prospectus.

	Pages de la Note Complémentaire	
1	Personnes responsables	
1.1	Responsable du Prospectus	9
1.2	Attestation du responsable du Prospectus	9
2	Facteurs de risques	
3	Informations de base	
3.1	Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre	
3.2	Raison de l'offre et l'utilisation du produit	
4	Informations sur les valeurs mobilières devant être admises à la négociation	
4.1	Informations concernant les valeurs mobilières	
4.1.1	<i>Nature et catégorie des valeurs mobilières admises à la négociation, ainsi que le code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) ou tout autre code d'identification</i>	
4.1.2	<i>Influence du ou des instrument(s) sous-jacent(s) sur la valeur de l'investissement d'un investisseur</i>	
4.1.3	<i>Législation en vertu de laquelle les valeurs mobilières ont été créées</i>	
4.1.4	<i>Forme des valeurs mobilières qui ont été émises</i>	
4.1.5	<i>Monnaie de l'émission</i>	
4.1.6	<i>Rang des valeurs mobilières admises à la négociation</i>	
4.1.7	<i>Droits attachés aux valeurs mobilières, y compris toute restriction qui leur est applicable, et modalités d'exercice de ces droits</i>	11
4.1.8	<i>Déclaration contenant les résolutions, les autorisations et les approbations en vertu desquelles les valeurs mobilières ont été ou seront créées et émises</i>	
4.1.9	<i>Date prévue de cette émission</i>	
4.1.10	<i>Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières</i>	
4.1.11	<i>Date d'expiration ou d'échéance des valeurs mobilières et date d'exercice ou date finale de référence</i>	
4.1.12	<i>Procédure de règlement des instruments dérivés</i>	
4.1.13	<i>Modalités relatives au produit des instruments dérivés, date de versement ou de livraison et modalités de calcul</i>	11
4.1.14	<i>Informations sur toute retenue à la source applicable au revenu des valeurs mobilières et sur la prise en charge éventuelle de cette retenue à la source</i>	
4.2	Informations concernant le sous-jacent	
4.2.1	<i>Prix d'exercice ou prix de référence final du sous-jacent</i>	
4.2.2	<i>Type de sous-jacent utilisé et source d'obtention des informations y afférentes</i>	
4.2.3	<i>Perturbation du marché ou du règlement ayant une incidence sur le sous-jacent</i>	
4.2.4	<i>Règles d'ajustement applicables en cas d'événements ayant une incidence sur le sous-jacent</i>	
5	Conditions de l'Offre	
5.1	Conditions, statistiques de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités d'une demande de souscription	
5.1.1	<i>Conditions auxquelles l'offre est soumise</i>	

5.1.2	<i>Montant total de l'émission</i>	12
5.1.3	<i>Délai durant lequel l'offre sera ouverte et procédure de souscription</i>	12
5.1.4	<i>Montant minimum ou maximum d'une souscription</i>	12
5.1.5	<i>Méthode et dates limites de libération et de livraison des valeurs mobilières</i>	
5.1.6	<i>Modalités de publication des résultats de l'offre et date de cette publication</i>	
5.2	Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières	
5.2.1	<i>Diverses catégories d'investisseurs potentiels auxquelles les valeurs mobilières sont offertes</i>	
5.2.2	<i>Procédure de notification des souscripteurs</i>	
5.3	Fixation du prix	
	Prix auquel les valeurs mobilières sont offertes	
5.4	Placement et prise ferme	
5.4.1	<i>Nom et adresse du ou des coordinateur(s) de l'ensemble de l'offre et de ses différentes parties et, dans la mesure où cette information est connue de l'émetteur ou de l'offreur, sur les placeurs concernés dans les différents pays où l'offre a lieu</i>	
5.4.2	<i>Nom et adresse des intermédiaires chargés du service financier et ceux des dépositaires dans chaque pays concerné</i>	
5.4.3	<i>Nom et adresse des entités qui ont convenu d'une prise ferme et de celles qui ont convenu de placer les valeurs mobilières sans prise ferme ou en vertu d'une convention de placement pour compte</i>	
5.4.4	<i>Indiquer quand la convention de prise ferme a été ou sera honorée</i>	
5.4.5	<i>Nom et adresse de l'agent de calcul</i>	
6	Admission à la négociation	
6.1	Demande d'admission à la négociation des valeurs mobilières offertes	
6.2	Marchés réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'émetteur, sont déjà négociées des valeurs mobilières de la même catégorie que celles qui doivent être offertes ou admises à la négociation	
6.3	Informations détaillées sur les entités qui ont pris l'engagement ferme d'agir en qualité d'intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs ; ainsi que les principales conditions de leur engagement	
7	Informations complémentaires	
7.1	Si des conseillers ayant un lien avec l'offre sont mentionnés dans la note relative aux valeurs mobilières, inclure une déclaration précisant la qualité en laquelle ils ont agi	
7.2	Préciser quelles autres informations contenues dans la note relative aux valeurs mobilières ont été vérifiées ou examinées par des contrôleurs légaux et quand ceux-ci ont établi un rapport	13
7.3	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans la note relative aux valeurs mobilières, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie de la note relative aux valeurs mobilières	
7.4	Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites ou inexacts ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information	
7.5	Notation attribuée à un émetteur ou à ses titres d'emprunt, à sa demande, ou avec sa collaboration lors du processus de notation. Donner une brève explication de la signification de cette notation, si elle a déjà été publiée par l'agence qui l'a émise	